



Département du Rhône  
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

En exercice : 14  
Présents : 14  
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT-TROIS**  
Le **VINGT-ET-UN DECEMBRE**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : **15 décembre 2023**

**Etaient présents** : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

**Secrétaire de séance** : Régis COQUET.

2023-82

**Résidence de la Poste – copropriété – projet de réhabilitation – servitude de surplomb.**

**Monsieur le Maire informe** le Conseil municipal que l'OPAC souhaite engager des travaux de rénovation énergétique du bâtiment de la Résidence de la Poste. Il est rappelé que la commune de Montrottier est copropriétaire depuis l'acquisition récente des locaux de l'ancienne caserne des pompiers. La commune de Montrottier est sollicitée pour se prononcer sur la mise en place d'une servitude de surplomb dans l'objectif de réaliser ces travaux de rénovation énergétique.

Ces travaux concerneront l'isolation par l'extérieur - façades, changement des fenêtres, ainsi que le raccordement au réseau de chaleur instauré sur la commune de Montrottier en lieu et place du système de chauffage électrique collectif existant. Il est précisé qu'une extension des balcons est également prévue concomitamment aux changements de fenêtres. Ces travaux d'isolation sont indispensables, considérant qu'actuellement les charges d'électricité des locataires sont presque quatre fois supérieures aux montants des provisions sur charges appelées pour les logements situés au-dessus du Vival à surface équivalente. Une durée d'un an est prévue pour les travaux reposant sur le raccordement au réseau de chaleur. Les autres aménagements seront faits au fur et à mesure.

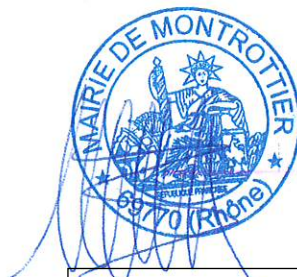
**Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- **APPROUVE** la mise en place d'une servitude de surplomb dans l'objectif de réaliser des travaux de rénovation énergétique du bâtiment de la Résidence de la Poste,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre l'ensemble des mesures administratives s'y rapportant.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus**  
**Pour copie conforme au registre**

**Le Maire,**

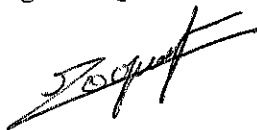
**Michel GOUGET**



Accusé de réception en préfecture  
069-216901397-20231221-DE2023-82-DE  
Date de télétransmission : 28/12/2023  
Date de réception préfecture : 28/12/2023

Le secrétaire de séance,

Régis COQUET



Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Mairie de Montrottier – Tel 04 74 70 13 07 - Fax 04 74 70 20 39

Email : [mairie@montrottier.fr](mailto:mairie@montrottier.fr)

Accusé de réception en préfecture  
069-216901397-20231221-DE2023-82-DE  
Date de télétransmission : 28/12/2023  
Date de réception préfecture : 28/12/2023